

MAIRIE
DE
CRAPONNE SUR ARZON



HAUTE-LOIRE
43500

Tél. 04 71 03 20 03
Fax 04 71 03 36 16

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 MARS 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le conseil Municipal vote les subventions aux différentes associations.

La création d'un poste permanent d'A.S.V.P. à temps non-complet va être créé.

Une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € a été contractée auprès du Crédit Agricole afin de pouvoir faire face aux différentes dépenses d'investissements avant d'avoir perçu certaines subventions.

Pour les besoins de fonctionnement de la piscine intercommunale pour l'été 2016, il a été créé plusieurs emplois de saisonniers :

- 1 « maître-nageur sauveteur »;
- 1 « maître-nageur »;
- 2 adjoints administratifs pour la gestion de la piscine et du camping. Le coût de ces recrutements sera partagé entre la communauté de communes du Pays de Craponne et la commune.

Le Maire propose que son indemnité soit maintenue à 22 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique avec effet au 1^{er} avril 2016.

Le conseil municipal vote les tarifs des vacances des droits de places

Le conseil municipal charge le Centre de Gestion de la Haute-Loire de prospecter, pour son compte et auprès d'une entreprise agréée, des contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge lors des arrêts maladie des agents, et ce pour 4 années à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour réaliser le programme triennal d'entretien de voirie des années 2016-2017-2018 une consultation de maître d'œuvre a été réalisée. Le Conseil, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité l'entreprise BE IE pour assurer la maîtrise d'œuvre (tranche ferme) et le suivi des travaux d'entretien de la voirie (tranche conditionnelle) les années 2016-2018.

Plusieurs délibérations ont été votées concernant la gestion des biens de section :

- location à Serge SANIAL et Fabienne MOREUX une partie de la parcelle F 509 d'une superficie de 955 m² appartenant à la section de commune du village de Douilloux, à compter du 1^{er} avril 2016, au prix de 70€ l'hectare, payable le 1^{er} avril de chaque année.

- autorisation d'affouage sur les terrains appartenant à la section de communes d'Orcerolles et de partage des fruits de ce dernier par lots tirés au sort.
- autorisation à M. Thomas Girard d'effectuer les travaux en bordure du bien de section de Rochette ainsi que l'autorisation d'accès à la parcelle AP 128 le temps de la durée des travaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le pays de Craponne fait partie des territoires sélectionnés pour accueillir les Ateliers des territoires pilotés par la DREAL Auvergne en 2015. Le travail réalisé par ces ateliers a permis de faire émerger un projet global de développement du territoire. Parmi les axes prioritaires figurent la revitalisation du centre-bourg de Craponne-sur-Arzon, projet pour lequel une étude de programmation est également en cours.

Deux projets ont notamment été identifiés comme des projets leviers susceptibles de rendre concret et visible le projet communal et ayant un effet entraînant sur les investisseurs privés et publics. Ils ont également pour objectif de redynamiser le centre-bourg et de le rendre attractif. Ces projets sont d'une part la création d'une conciergerie/maison de services aux publics et d'autre part, le réaménagement d'un immeuble situé 7 rue Sainte-Marie.

La mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement public local pourrait permettre à la commune de réaliser ces projets sur la période 2016-2022 ainsi que la rénovation thermique de la Grenette. C'est pourquoi le conseil municipal a autorisé le dépôt de dossiers de demandes de subventions afin de rechercher les financements nécessaires à leurs réalisations.

Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs de la Commune, des Lotissements « Les Jardins de Fadèze » et « Le clos d'Ollias »

Après avoir entendu le compte Administratif de l'exercice 2015, l'affectation du résultat de fonctionnement a été validée et va permettre de financer une partie des projets communaux.

L'attribution de la contribution à l'OGEC. Les différents tarifs communaux ont été votés.

Laurent MIRMAND
Maire de CRAPONNE-SUR-ARZON